



**Bureau du Pays
Compte rendu de la réunion du 14 février 2018
à Vauvert**

Séance du 14 février 2018

Date de convocation : 13 février 2018

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Membre ayant donné procuration : 0

Nombre total de voix : 8

Le quorum est atteint : 8/8

Membres présents sans voix délibérative : 0

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février, à 18h30, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Robert CRAUSTE, Jean Paul FRANC, Véronique MARTIN, André BRUNDU, Laurent PELISSIER.

Administration :

Yannick REBOUL, Directeur du Pays Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

- 1- Préparation du Comité Syndical du 14/03/2018 :**
 - Débat d'Orientation Budgétaire 2018
- 2- Contrat de ruralité :**
 - Maquette 2018
- 3- Questions diverses :**

M. Martinez rappelle l'ordre du jour et passe au premier point de celui-ci.

- **1 Préparation du Comité Syndical du 14/03/2018 :**
 - Débat d'Orientation Budgétaire 2018 :

M. Martinez commence par un rappel des effectifs et des fonctions des agents du PÉTR arrêté à février 2018 :

- 3 Titulaires

- 2 contractuels en CDD

- 1 agent détaché du CDT

- 1 intérimaire (Contrat en cours jusqu'à fin février, possibilité de renouvellement maximum jusqu'à fin avril).

M. Reboul précise que la Région alloue une petite participation à la gestion administrative.

En prenant compte des nouvelles missions 2018 comme le contrat de ruralité, le contrat de Région, la conférence des Maires et le conseil de développement, il est difficile d'envisager un effectif constant.

Il est proposé de renouveler le contrat d'intérim jusqu'à fin avril.

Au-delà, la situation sera réévaluée en fonction des éventuels financements possibles qui pourraient être inscrits dans une décision modificative.

Le compte administratif 2017 est distribué. Le réalisé 2017 est détaillé et expliqué. Il servira de base à l'élaboration du budget 2018 compte tenu des évolutions et des contraintes.

Il est rappelé que le PÉTR n'a pas vocation à dégager un budget d'investissement comme des collectivités.

Le réalisé 2017 :

Il est à noter que le budget 2017 évolue peu d'une année à l'autre. L'excédent antérieur reporté a permis de ne pas faire appel à une ligne de trésorerie dans l'attente des conventionnements et de la mise en place des programmes européens. Cette avance de trésorerie nous permet d'être un des rares GAL du Languedoc Roussillon à ne pas avoir de difficulté financière et d'éviter tout emprunt.

Fonctionnement 2017 :

Dépenses courantes : elles évoluent plutôt à la baisse depuis 2010 en raison d'économies mises en place et de la renégociation de certains contrats. En 2017, le démarrage des programmes européens n'a pas encore atteint son rythme de croisière et n'est pas pondéré par les recettes liées.

Les charges de personnel sont en légère hausse de par le recrutement de l'animateur FEAMP (fonds européen pour la pêche) mais seront compensées (prise en charge en partie par l'Europe).

Investissement 2017 :

Les principales dépenses se sont portées sur des dépenses de petit matériel ou une remise à niveau informatique ainsi qu'une exposition dans le cadre des 500 ans du protestantisme.

Les prévisions 2018 :

M. Estève présentera le BOB, une séance de travail doit être calée.

M. Martinez pense qu'il faut approfondir la réflexion sur la pérennisation d'un poste adossé aux nouveaux besoins, établir une fiche de poste et envisager une DM.

La hausse de la cotisation au syndicat se positionne principalement sur les charges de personnel.

M. Martinez évoque les contraintes de locaux et la possibilité de louer un bureau supplémentaire.

Une discussion s'engage sur ce sujet avec l'hypothèse d'un déménagement du siège du PETR.

Plusieurs autres structures publiques sont également en recherche de locaux. Il faudrait voir si on pourrait les regrouper en un seul lieu et interroger également le département sur ses disponibilités. Cette réflexion sera également à mener.

Fonctionnement 2018 :

Les dépenses sont contenues et reflètent l'activité du Pays qui se concentre en particulier sur la gestion de trois fonds européens, la mission tourisme, la mission patrimoine, le Club des Entrepreneurs et tiennent compte du retrait du département des membres du syndicat.

Investissement 2018 :

Il reste stable autour de 17 000 €.

Dette :

Le Pays n'a jamais eu recours à l'emprunt. Pas de dette.

Le Personnel :

Le RIFSEEP est mis en place depuis le 1^{er} janvier. Les agents bénéficient d'un bon d'achat de 120 € à Noël.

Le syndicat dispose de deux véhicules de service et d'une ligne téléphonique portable.

- 2 Contrat de ruralité :

- Maquette 2018 /

Un tableau listant les dossiers reçus est distribué. Il illustre le recensement mené depuis novembre 2017. Un travail d'échange est mené avec la Préfecture.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité regroupe le président du PETR, les présidents et représentants des communautés de communes soit le bureau du PETR.

M. Reboul précise un certain nombre d'actions inéligibles comme la voirie, l'accessibilité, les études...

Une discussion s'engage au sein du Bureau sur la stratégie à adopter pour la présentation des dossiers. M. Reboul rappelle les principes de dossier structurants, d'impact extra-communal... commencement des travaux dans l'année 2018, dossier complet pour mars, contexte concurrentiel...

Des critères comme la répartition géographique équitable, projet inscrit au budget 2018...

M. Martinez se fait l'écho des communes qui perçoivent le PETR comme exerçant une sélection en entonnoir.

M. Reboul explique le code couleur appliqué à la maquette :

- Rouge : thème déclaré a priori inéligible par la préfecture (accessibilité, voirie...) ou dossier non réalisable en 2018.
- Orange : dossier à argumenter
- Vert : dossier a priori éligible
- Blanc dossier transmis en dernière minute ou thème encore jamais soumis à la préfecture.

Pour M. Martinez, il faut être clair sur les critères pour avoir un discours cohérent.

Le Bureau du PETR doit finaliser la maquette.

Les élus ont donc suivi le tableau et pris les orientations suivantes:

Rédaction : Pays Vidourle Camargue

Catherine BAZILE, assistante direction, gestionnaire GAL

- Globalement les projets en rouge restent en rouge et les porteurs ne sont pas incités au dépôt d'une demande de subvention
 - Les dossiers en orange sont incités au dépôt et le PETR peut aider à l'argumentation au regard de ses compétences internes (exemple patrimoine)
 - Les dossiers en vert sont maintenus
 - Les dossiers en blanc restent à traiter selon le schéma établi
 - Les dossiers en rouge du fait d'un démarrage en 2019 seront reproposés en 2019
 - Le PETR n'interdit pas de dépôt de dossier en direct à la préfecture qui fera de toute façon la sélection finale
 - Limitation a priori a 3 dossiers par EPCI et 1 dossier par commune (pas vraiment de cas de 2 dossiers éligibles et prêt de toute façon)
- Au terme de la discussion une première maquette est validée par le Bureau.

Hors Contrat de ruralité le recensement des projets permet d'appréhender les thèmes sur lesquels les collectivités ont un besoin en financement. Dans ce cadre le PETR va intensifier la recherche de subventions sur ces thèmes quand cela existe (exemple un mail d'information partira prochainement pour informer des possibilités existantes sur l'accessibilité auprès de la Région). Un répertoire des aides devrait également suivre prochainement ...

- **3 Questions diverses :**

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h30

Le Président
Pierre MARTINEZ